

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

117 N° 5 1995

La vie consacrée: l'être, le signe, le «faire».
Après le Synode des évêques d'octobre 1994

Pierre EYT ((Mgr))

p. 641 - 653

<https://www.nrt.be/fr/articles/la-vie-consacree-l-etre-le-signe-le-faire-apres-le-synode-des-eveques-d-octobre-1994-151>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La vie consacrée: l'être, le signe, le «faire»

APRÈS LE SYNODE DES ÉVÊQUES D'OCTOBRE 1994*

Parmi les éléments spirituels qui constituent l'être chrétien des baptisés, des éléments sont *communs* à tous. «Tous ceux qui croient au Christ, quels que soient leur condition et leur état de vie, sont appelés par Dieu, chacun sur sa route, à une sainteté dont la perfection est celle même du Père» (*Lumen gentium*, 11). Le baptême est le fondement de l'être chrétien de tous les membres du Peuple de Dieu. Il y a en même temps, pour donner à ce Peuple de Dieu les moyens de sa vie spirituelle et de l'expression de celle-ci, des sacrements et des ministères ainsi que «des grâces utiles au renouvellement et au développement de l'Église» (*Lumen gentium*, 12). Donc il y a aussi, dans l'être chrétien des baptisés, des éléments qui sont *propres* à certains d'entre eux: évêques, prêtres, diacres, religieux, religieuses, laïcs... Ces différences n'ont pour finalité que la vie et l'unité du Corps du Christ.

Vatican II a cherché à établir avec équilibre ces deux types d'éléments. Dans une première période après le Concile, on a mis l'accent sur les éléments *communs* de l'être chrétien partagé par tous les baptisés, membres à part entière du Peuple de Dieu. Il s'ensuivit une certaine crise d'identité parmi les membres du Peuple chrétien. Une deuxième période s'est alors ouverte que l'on peut dater des années 80. Cette période a vu se développer, notamment dans le cadre du Synode des évêques, un effort de précision des éléments *propres* à chaque état de vie, tout en gardant présents à l'esprit les éléments *communs* à toute vocation chrétienne établie par le baptême. Ainsi furent progressivement mieux caractérisés les ministères ordonnés, l'état de vie des consacrés, la vocation et la mission des laïcs.

L'établissement des différences entre les diverses formes de vie baptismale et donc entre les baptisés ne s'accomplit pas sans quelques tâtonnements théologiques, canoniques et pratiques. Il est essentiel d'avoir en mémoire cette réflexion collective dialectique pour comprendre la manière dont se profilent, dans l'Église d'après le Concile et au sein des diverses vocations des membres

*Cet article reprend une conférence donnée à Rome le 24.05.1995, à l'Assemblée de l'Union des Supérieurs généraux.

du Peuple de Dieu, *le sens et la portée de la vie consacrée.*

I. - Quelles sont nos principales références?

Pour ressaisir l'intuition de départ du Concile, il est toujours utile de se référer au discours programme du Pape Jean XXIII, le 11 octobre 1962. Il y indiquait l'orientation des travaux conciliaires sous la forme d'une anticipation théologique. Le Concile porterait son regard sur: *Lumen Christi, Lumen Ecclesiae, Lumen gentium*. Ainsi se dessinaient trois dimensions: christologique, ecclésiale, universelle. On les trouve d'ailleurs dans le premier paragraphe du premier chapitre de *Lumen gentium*: «Ce saint Concile, assemblé dans l'Esprit Saint, souhaite ardemment, pour l'annonce de la Bonne Nouvelle à toute la création (cf. *Mc 16, 15*), illuminer tous les hommes de la lumière du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église.»

La triple perspective dessinée ici se projette dans tous les documents conciliaires pour leur conférer une dynamique de renouvellement, d'approfondissement et de «mise à jour» en vue d'une annonce plus assurée et plus claire de l'Évangile au «monde de ce temps». Sur la ligne de compréhension du «sacrement», c'est-à-dire du signe et du moyen exprimant et réalisant le salut, les ministres de la constitution hiérarchique de l'Église, les laïcs, les religieux — qui sont autant de titres de chapitres de *Lumen gentium* —, bref, ces hommes et ces femmes constituent le Peuple de Dieu, le Corps du Christ, l'Édifice de l'Esprit envoyé au monde par la grâce de Dieu.

Nous nous attacherons ici aux *religieux* qui, outre le chapitre déjà cité de *Lumen gentium*, sont concernés par le Décret *Perfectae caritatis*. À la suite du Concile, le Synode des Évêques revint à plusieurs reprises sur des questions touchant la vie consacrée. Avant même le Synode de 1994, la vie consacrée bénéficia de multiples éclairages, directs et indirects. Nous nous en tiendrons aux Synodes ordinaires qui suivirent le Synode extraordinaire de 1985, je veux dire: le Synode sur *la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde*, tel qu'il ressort de l'Exhortation apostolique du Pape Jean-Paul II *Christifideles laici* du 30 décembre 1988, le Synode sur *la formation des prêtres dans les circonstances actuelles*, repris dans l'Exhortation apostolique du Pape Jean-Paul II *Pastores dabo vobis* du 25 mars 1992. Je me référerai bien sûr aux Propositions du Synode d'octobre 1994 sur *la vie consacrée*.

II. - Ce qui est commun et ce qui est particulier dans une vocation de disciple du Christ

1. *Communion et mission*

Comme le suggèrent tous ces documents dans lesquels s'expriment non seulement une interprétation authentique du Concile Vatican II, mais aussi la vie de l'Église universelle, le point de départ de toute réflexion sur l'Église se trouve dans la *commun*ion.

L'ecclésiologie de communion est le concept central et fondamental dans les documents du Concile... Que signifie dans sa complexité le mot «communion»? Il s'agit fondamentalement de la communion avec Dieu par Jésus-Christ, en l'Esprit Saint. Cette communion se réalise dans la Parole de Dieu et dans les sacrements. Le baptême est la porte et le fondement de la communion de l'Église, l'Eucharistie est la source et le sommet de toute la vie chrétienne. La communion au Corps eucharistique du Christ signifie et produit, ou construit, l'intime communion de tous les fidèles dans le Corps du Christ qui est l'Église (cf. *1 Co 10*, 16)¹.

Les éléments communs de la vie dans le Christ offerts à tous les baptisés précèdent donc les spécifications liées soit aux ministères exprimant la structure hiérarchique de l'Église, soit aux diverses formes de la vie consacrée. Nous aurons à tenir compte sans cesse et des éléments communs et des différences qui caractérisent dans l'Église les divers ministères et les divers états de vie. En même temps, ces différences entreront les unes à l'égard des autres en *relation* et en *convergence* pour exprimer et réaliser l'Église comme communion.

Nous savons aussi que le Concile, notamment par sa Constitution pastorale *Gaudium et spes*, a mis en valeur une donnée complémentaire, non moins fondamentale que la communion. En effet, «comme communion, l'Église est sacrement pour le salut du monde. Il s'ensuit que les pouvoirs dans l'Église ont été conférés pour le salut du monde»². La référence de l'Église à son identité *dans la communion et la mission* nous pousse à souligner la part commune à tous les chrétiens, qu'ils soient évêques, prêtres, diacres, religieux, religieuses, laïcs... Cette part commune s'enracine dans le baptême. Ainsi le «Peuple de Dieu» est-il

1. Synode extraordinaire de 1985, *Rapport final de l'Assemblée synodale*, dans *Doc. Cath.* 83 (1986) 39.

2. *Ibid.*, 41.

d'abord «un», marqué par une unité structurant de l'intérieur toutes les différences. Les Synodes déjà cités de 1987, 1990, 1994 sont profondément fidèles à l'unité du Peuple de Dieu ou à la communion qui unit ses membres et qui leur confère une mission universelle et commune. Nous retrouvons les trois dimensions «christologique, ecclésiale et universelle» qu'anticipait en 1962, pour le Concile à venir, le Pape Jean XXIII.

Cependant, comme nous l'avons déjà souligné, en même temps qu'est conduit cet effort de renouer avec une vision «communio-nelle» de l'Église, un effort convergent est entrepris pour tenter d'établir, avec le plus de clarté possible, *les différences spécifiques* qu'il y a au sein d'un unique Peuple de Dieu, entre les divers membres qui le constituent. L'enjeu est d'importance. L'Église perdrait en effet beaucoup de sa richesse intérieure et de sa force missionnaire si la vocation propre des laïcs n'était pas nettement établie. Il en serait de même si une vision claire ne permettait pas de mieux appréhender la réalité sacramentelle du ministère ordonné tout comme le sens propre de la vie consacrée. Ainsi, s'est développée une authentique recherche théologique pour établir ces différences tout en attestant l'unité du Peuple de Dieu.

2. Différences, interpellations réciproques et convergence

Les Synodes successifs sont-ils parvenus à atteindre ce projet et à le faire partager par le plus grand nombre possible des catholiques? On peut estimer que c'est le cas pour les laïcs. Le *caractère séculier* de leur vocation est bien ressorti, non seulement comme marque sociologiquement repérable, mais aussi comme caractéristique proprement théologique (*Christifideles laici*, 15). Il est vrai que *Lumen gentium*, 31, avait nettement frayé la voie.

La caractéristique propre du sacerdoce ministériel paraît être, elle aussi, établie en pleine distinction (*Pastores dabō vobis*, 15). Le Saint-Père, à la suite du Synode, peut écrire nettement: «Telle est la manière typique et particulière dont les ministres ordonnés participent à l'unique sacerdoce du Christ.» La vocation au sacerdoce ministériel s'enracine dans le baptême, mais le Concile a su parler aussi d'une vocation qui se fonde sur le sacrement de l'Ordre, comme sacrement propre du prêtre, donc sur la base d'une nouvelle consécration à Dieu par l'ordination. Saint Augustin a illustré cette doctrine en écrivant: «Pour vous, je suis évêque; avec vous, je suis chrétien» (cf. *Pastores dabō vobis*, 20).

Est-on parvenu à un résultat analogue en ce qui concerne les personnes consacrées? Certes, le Concile l'avait déjà préparé (*Lumen gentium*, 43, 44). La consécration baptismale est à la

source de la vie consacrée. Voilà pour ce qui est commun. En outre, la vie consacrée s'exprime dans la «suite du Christ» (*sequela Christi*), par le moyen des conseils évangéliques et grâce à un lien reconnu par l'Église sous des formes diverses³. Le Synode de 1994 souligne plus précisément encore l'importance de l'élément primaire et essentiel que constitue l'engagement à la chasteté dans le célibat pour le Royaume des cieux (Proposition 4).

Le Synode de 1994 s'est longuement attardé sur le fondement des conseils évangéliques en soulignant leur source dans le Christ et l'Esprit Saint ainsi que leur portée pour la totalité de la vie de l'Église. Quoi qu'il en soit pourtant de notre travail, les «Propositions» retiennent cependant qu'une étude ultérieure s'impose encore pour mieux identifier la relation entre la consécration baptismale et la consécration venant des conseils évangéliques (Proposition 3). Le souci du Magistère s'exprimant dans les instances du Synode des évêques de 1985 à 1994 porte assurément sur la communion qui unit entre eux les membres de l'Église. Ainsi, dans *Christifideles laici*, un paragraphe entier présente la différenciation qui marque l'état de vie du fidèle laïc, le sacerdoce ministériel, l'état religieux, dans le but de montrer leur convergence et leur coordination. Les Propositions 32 et 34 de l'Assemblée du Synode de 1994 reprennent la même doctrine. Rappelons donc *Christifideles laici*, 55:

Ainsi, l'état de vie du fidèle laïc a, comme trait spécifique, son caractère séculier et il réalise un service ecclésial en attestant et en rappelant, à sa manière, aux prêtres, aux religieux et aux religieuses, le sens que les réalités terrestres et temporelles possèdent dans le dessein salvifique de Dieu. À son tour, le sacerdoce ministériel représente la garantie permanente de la présence sacramentelle, dans la diversité des temps et des lieux, du Christ Rédempteur. L'état religieux témoigne du caractère eschatologique de l'Église ou, en d'autres termes, de sa tension vers le Royaume de Dieu, qui est préfiguré et en quelque sorte anticipé et déjà goûté par les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance.

Tous les états de vie, tant dans leur ensemble que chacun d'eux par rapport aux autres, sont au service de la croissance de l'Église; ce sont des modalités diverses qui s'unifient profondément dans le «mystère de communion» de l'Église et qui se coordonnent, avec un profond dynamisme, dans sa mission unique. De cette façon, le mystère unique et identique de l'Église révèle et revit dans la

3. Cf. Synode sur la vie consacrée, Proposition 3.

diversité des états de vie et dans la variété des vocations, l'infinie richesse du mystère du Christ⁴.

Comment vont se vivre entre les membres du Peuple de Dieu cette différence, cette relation, cette convergence? Les personnes engagées dans les divers états de vie auxquels ouvre le baptême dans le Christ constituent les unes à l'égard des autres de véritables «signes» qui les appellent chacune à vivre «jusqu'au bout» leur vocation spécifique. Dans cette fonction de «signe», on peut comprendre pour chaque état de vie la possibilité et le devoir d'offrir un appui réel et une solidarité concrète à ceux qui sont engagés dans les autres formes de vie chrétienne. Ainsi la co-responsabilité dans l'action pastorale et missionnaire exprime bien le fondement qu'elle trouve dans la communion que les disciples du Christ reçoivent du don multiforme de l'Esprit Saint. Les divers états de vie s'appuient les uns sur les autres pour assurer la totalité de l'Église. *Lumen gentium*, 13 annonce cette réflexion:

Le Peuple de Dieu ne naît pas seulement du rassemblement des peuples divers, mais des fonctions diverses qui le constituent en lui-même. En effet, entre ses membres, règne une diversité qui est, soit celle des charges, certains exerçant le ministère sacré pour le bien de leurs frères, soit celle de la condition et du mode de vie, beaucoup étant, de par l'état religieux qui leur fait poursuivre la sainteté par une voie plus étroite, un exemple stimulant pour leurs frères.

3. Des façons différentes de répondre au même appel radical

Cette perspective de communion et de différence restera toujours difficile à exprimer pour les disciples engagés dans la vie consacrée. La spécificité de leur appel ne peut se dire, comme on l'a fait parfois dans le passé, dans la supériorité du don qu'ils feraient de leur personne ni dans le caractère propre de telle ou telle activité, ni même peut-être dans la radicalité de leur engagement, radicalité proposée à tous les disciples du Christ. Concernant la radicalité évangélique de la vie consacrée, attestée dans les Propositions synodales de 1994, aux numéros 3 et 39, peut-on sans autre précision y voir le spécifique de la vie consacrée? Il ne le semble pas si, du moins, on a présent à l'esprit ce qui est écrit dans *Christifideles laici*, 10 : «Il n'est pas excessif de dire que la vie entière du fidèle laïc a pour but de le porter à connaître la radicale nouveauté du baptême, sacrement de la foi, pour qu'il puisse en vivre les obligations selon la vocation que Dieu lui a fixée.» À

⁴ Exhortation apostolique *Christifideles laici* dans *Doc. Cath.* 86 (1989) 187.

cette prise de position fait écho avec une grande clarté *Pastores dabo vobis*, 27: «Pour tous les chrétiens sans exception, le radicalisme évangélique est une exigence fondamentale et irremplaçable, qui découle de l'appel du Christ à le suivre et à l'imiter, en vertu de l'étroite communion de vie avec lui, opérée par le Saint-Esprit.» Le radicalisme évangélique trouve pour tous les disciples du Christ une expression privilégiée dans les «conseils évangéliques», adressés à tous les baptisés. Cependant, si tous les états de vie sont sollicités de répondre à la radicalité de l'appel, chacun d'eux réalise sa réponse d'une manière qui lui est propre. Le sens et la portée de la vie consacrée dans l'Église et dans le monde doivent être cherchés dans la relation qu'au sein de la communion ecclésiale et pour la mission universelle de l'Église entretiennent entre eux les divers états de vie. Chacun d'eux met en avant des appels qui s'adressent aux autres et les soutiennent dans la réponse à leur vocation propre. Le sens et la portée de la vie consacrée ne peuvent donc se situer prioritairement sur la ligne du «faire», mais sur la ligne de l'«être» et du «signe», à l'adresse des autres membres de l'Église, à l'adresse du monde.

Ainsi, la vie consacrée, comme le suggère *Lumen gentium*, 44, «continue à représenter dans l'Église la condition même de vie que le Fils de Dieu a embrassée quand il est venu dans le monde faire la volonté du Père». À cette note christologique se rattache la vocation prophétique, à la suite du Christ, de la vie consacrée. Les personnes engagées dans la vie consacrée portent un signe adressé aux autres membres du Corps du Christ et au monde. Nous retrouvons là, très précisément, les aspects christologiques, ecclésiaux et universels auxquels le Pape Jean XXIII avait souhaité que s'attache le Concile.

Jean-Paul II a parfaitement élucidé ce point de vue dans la synthèse qu'il nous offre, parmi bien d'autres expressions, dans son Message à la XIV^e Assemblée générale de la Conférence des religieux du Brésil, le 25 juillet 1986. Le Pape met justement l'accent sur la catégorie «prophétique»:

En vertu de leur baptême, les religieux participent de fait, par le Christ et par le don de l'Esprit, à la mission prophétique de toute l'Église, qui s'exprime fondamentalement dans l'écoute et l'annonce de la Parole de Dieu et dans le témoignage de vie; autrement dit, dans l'Évangile médité, proclamé et vécu. En outre, étant donné que la vie religieuse continue à représenter dans l'Église la condition même de vie que le Fils de Dieu a embrassée quand il est venu dans le monde faire la volonté du Père (cf. *Lumen gentium*, 44), elle présente au Peuple de Dieu tout entier un témoignage que nous pouvons bien appeler prophétique. En premier lieu, par

l'expression multiforme de vie évangélique à travers laquelle les personnes consacrées rendent vivante et présente la richesse du mystère du Christ, en suivant les conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, et les options particulières, toujours à partir de l'Évangile, contenues dans les charismes des Fondateurs. Ainsi, le caractère radical de l'imitation du Christ et de l'engagement total au service de l'Église fait de chaque communauté et de chacun de ses membres un signe de vie évangélique et un témoignage vivant qui fait réfléchir et attire vers le Père le Peuple de Dieu sur le chemin de la sainteté et du don personnel au service des frères.

Le message que proclame la vie religieuse ne lui appartient pas en propre, mais lui est confié par l'Église. Plus encore, la consécration religieuse, vécue comme alliance sponsale et communion d'amour avec Dieu, est à l'origine d'une fécondité spirituelle qui suscite déjà en soi l'admiration (*Evangelii nuntiandi*, 69). Son témoignage, pour de nombreux jeunes et adultes, devient une méditation assurée pour la découverte de sa propre vocation et une invitation joyeuse à suivre le Christ avec son cœur sans partage⁵.

Nous pouvons conclure provisoirement que, même si la radicalité évangélique et les conseils évangéliques concernent pleinement tous les membres du Peuple de Dieu, cette radicalité et ces conseils prennent, dans la vie consacrée, un sens et une portée spécifiques, de type prophétique.

Après une époque marquée par la tentation d'un relatif «nivellement» des états de vie et des vocations dans l'Église, vient sans doute un moment où cette diversité peut mieux se dire et s'expliquer. Le Synode de 1994 a joué un grand rôle dans ce pas en avant, au bénéfice d'une plus grande clarté sur la vie consacrée. Il restera à présenter cette avancée pour que le Peuple de Dieu tout entier puisse en tirer parti et que soit guérie à la source la crise d'identité de la vie consacrée. C'est en effet, peut-on estimer, dans cette question de *l'identité* que trouve son origine pour une grande part la crise des vocations. Car la question fondamentale se profile toujours: faut-il encore, dans une Église qui a redécouvert la vocation commune de tous les baptisés, une vie consacrée pour les communautés chrétiennes et pour le monde?

III. - La vie consacrée se différencie-t-elle aussi par l'agir?

Si la vie consacrée relève essentiellement dans l'Église et pour le monde de l'ordre de l'être et du *signe* personnel et communau-

5. Dans *Doc. Cath.* 83 (1986) 892.

taire, il est légitime d'en attendre aussi des conséquences manifestes dans l'ordre de l'*agir* et du *faire*. Pour parvenir à un tel discernement, il faut parcourir plusieurs étapes et ne pas s'arrêter aux mots ou aux expressions toutes faites qui peuvent être attribuées tantôt à un état de vie et tantôt à un autre, sans que l'on mesure que dans le passage, la même expression a changé, au moins partiellement de sens et, en tout cas, d'intensité.

Prenons le cas de l'option évangélique pour les pauvres, dont parle la Proposition 18 de l'Assemblée de 1994. La description de l'option «préférentielle» pour les pauvres avec ses conséquences dans les choix et le style de vie nous fait entrer dans une perspective qui, sauf exception, ne peut convenir telle quelle à des laïcs. «Participer aux souffrances, aux problèmes et aux *risques* vécus par les plus pauvres...» exige un choix de vie que, par exemple, des parents ne peuvent imposer à leurs enfants ou encore un époux à son conjoint. C'est sans doute pourquoi, sur cette même question, *Christifideles laici* se montre plus discret. «L'amour préférentiel pour les pauvres et les plus petits» apparaît au numéro 42 de l'Exhortation apostolique, sans le développement radical que nous voyons prendre à ce même appel pour celles et ceux qui sont engagés dans la vie consacrée.

Or le choix de la présence et de l'action dans les milieux de pauvreté constitue aujourd'hui le témoignage le plus lisible de ce qu'implique le don de soi de la vie consacrée. Là se manifeste sans nul doute le témoignage de l'Amour de Dieu dans son caractère inconditionnel. Il y a des appels nombreux. Ils viennent de ce que l'on a appelé en France «les nouvelles pauvretés» (marginalisés, exclus, migrants, réfugiés, mourants, drogués, femmes battues, sans domicile fixe...); il y a aussi les défis éthiques, le sida, l'alcoolisme, le handicap, l'avortement, l'euthanasie... Dans ces champs privilégiés de présence et d'action évangéliques, le don de soi, la disponibilité du temps, le soutien d'une communauté, la liberté intérieure et le célibat, l'acquisition d'une compétence sont absolument nécessaires et trouvent à se fonder et à se développer dans la vie consacrée d'une façon plus manifeste que dans les autres états de vie.

Prenons un autre exemple, celui de la mission *ad gentes*, tel que l'aborde l'Encyclique du Pape Jean-Paul II *Redemptoris missio*. Il y a certes lieu de bien relever que *tous* les disciples du Christ et, parmi eux, les laïcs ont à prendre leur part à la mission universelle de l'Église et donc à la mission *ad gentes* (*Redemptoris missio*, 71; *Christifideles laici*, 35). L'Encyclique souligne cependant avec un soin tout particulier ce que le titre du numéro 69 appelle «la fécon-

dité missionnaire de la consécration». Le Saint-Père, qui s'appuie ici sur le Code de droit canonique, art. 783, nous dit qu'en vertu même de leur consécration, les membres des Instituts de vie consacrée sont tenus par l'obligation de travailler de manière spéciale à l'oeuvre missionnaire, selon le mode propre à leur Institut.

Ces Instituts, qu'ils poursuivent ou non une fin strictement missionnaire, doivent se demander s'ils peuvent et s'ils veulent étendre leur activité... L'Église doit faire connaître les grandes valeurs évangéliques dont elle est porteuse et personne ne témoigne de façon plus convaincante de ces valeurs que ceux qui font profession de vie consacrée dans la chasteté, la pauvreté et l'obéissance, par un don total à Dieu et une pleine disponibilité pour servir l'homme et la société à l'exemple du Christ.⁶

On se souvient aussi que le Saint-Père exprime une spéciale estime aux religieuses missionnaires. «La mission *ad gentes* leur offre un vaste champ afin d'y réaliser un don de soi pour aimer, de manière totale et sans partage» (*Redemptoris missio*, 70). La vie et l'action de la femme consacrée dans sa virginité constituent un signe évangélique indispensable «auprès des peuples et des cultures où la femme doit parcourir encore un long chemin vers sa promotion humaine et sa libération».

La Proposition 37 de l'Assemblée synodale de 1994 met en relief cet appel spécial adressé aux Instituts de vie consacrée, qu'ils soient actifs ou contemplatifs. Elle discerne aussi une marque spécifique dans ceux et celles des membres de ces Instituts qui sont engagés *à vie* ou *pour toujours* dans les multiples actions. Loin de leur patrie d'origine, ils sont liés pour toujours au témoignage de vie, au dialogue, à la promotion intégrale de l'homme, à l'inculturation. En effet, «en plus des formes traditionnelles, surgissent aujourd'hui des nécessités nouvelles et de nouveaux aréopages qui requièrent des formes appropriées de mission».

Sans entrer jusqu'au fond dans une définition de la «nouvelle évangélisation» telle que l'évoquent de nombreux documents du Pape Jean-Paul II (cf. *Christifideles laici*, 34; Proposition 39), il suffira ici de relever que, par rapport à la «nouvelle évangélisation», les hommes et les femmes engagés dans la vie consacrée expriment une façon particulière d'y être présents et actifs. Certes le témoignage et le prophétisme paraissent essentiels pour la vie de *tout* baptisé et chacun des membres du Peuple de Dieu y est appelé. On peut toutefois tenter une différenciation entre une

6. *Redemptoris missio*, 69, dans *Doc. Cath.* 88 (1991) 178.

forme de prophétisme évangélique qui en présence des défis de ce temps — disons, par exemple, la sécularisation — va se caractériser par une *distance*, une rupture, une attitude visant à interpeller, en se situant «autrement», dans une relative transcendance (Proposition 39). Comment se manifestera cette forme de prophétisme? En choisissant la *pauvreté*, à l'égard d'une économie trop motivée par l'accaparement et l'ostentation; en optant pour l'*obéissance*, à l'égard d'une culture de liberté, d'indépendance, de refus systématique de liens contraignants; en se décidant pour la *chasteté dans le célibat*, à l'égard d'une vision de l'existence qui valorise jusqu'à l'excès le plaisir physique, l'échange sexuel, la vie sentimentale et amoureuse...

Il y a aussi dans la façon de vivre d'autres baptisés une forme complémentaire de prophétisme évangélique faite, quant à elle, de *présence intérieure* aux réalités humaines déjà évoquées, faite d'engagement «à la manière d'un ferment» agissant par exemple dans la vie professionnelle et économique avec ses ambiguïtés et ses risques. Cette forme de prophétisme habite aussi la vie d'époux et de parent au sein du couple et de la famille avec les peines et avec les joies, y compris physiques de l'union entre homme et femme. Ce seront encore la liberté et l'autonomie dans les choix d'existence, d'habitat, d'emploi du temps, de relations sociales, d'activités culturelles... Tous éléments de la vie habituelle de l'homme à partir de la création reçue de Dieu. Le disciple du Christ cherchera à vivre l'Évangile au sein de toutes ces réalités (*Lumen gentium*, 31; *Christifideles laici*, 34).

Si nous nous arrêtons à la comparaison du célibat pour le Royaume des cieux et du mariage, nous sentons bien qu'ils représentent les deux formes convergentes du prophétisme évangélique: un prophétisme de *distanciation* et de rupture pour lequel certains sont «mis à part» quoique «non séparés» (le célibat), et d'autre part, un prophétisme de *participation* intérieure et de *transfiguration* de ces mêmes réalités physiques et temporelles (le mariage). Le prophétisme de la vie consacrée fait signe en direction de la vie affective et sexuelle ainsi que de la vie familiale. Il constitue un signe particulièrement clair pour que les époux et les parents ne s'enferment pas tout seuls dans cette forme intense de bonheur qui leur est donnée, mais qu'ils vivent aussi d'autres appels et d'autres solidarités.

Le prophétisme du sacrement de mariage rappellera aux personnes consacrées qu'il n'y a pas, de soi, un état de vie, fût-il consacré par l'Église, qui ne doive sans cesse se convertir en orientant les richesses de liberté et de disponibilité du célibat vers

Dieu, vers les autres baptisés, vers le monde, ses réussites et ses misères. La «nouvelle évangélisation» a besoin de ces deux formes de prophétisme et donc du prophétisme propre à la vie consacrée.

Le *signe* reçu du frère va dans un sens complémentaire à la vocation de chacun. Les époux reçoivent un signe en provenance de la vie consacrée. Ce signe a pour but de mieux leur faire découvrir le sens sacramentel du mariage. Les personnes engagées dans la vie consacrée reçoivent un signe venant à eux des époux. Ce signe a pour but de leur révéler plus largement encore la portée de l'alliance sponsale qu'implique la vie consacrée. Ce que vise le signe, dans quelque sens qu'il s'oriente, constitue toujours l'unité et la plénitude de l'Église. L'Église existe en effet à partir des personnes qui y expriment des charismes et des états de vie divers et convergents.

*

* *

Il y aurait un manque à notre recherche du sens et de la portée de la vie consacrée dans l'Église post-conciliaire si nous n'abordions pas en conclusion la question posée au discernement des pasteurs par le surgissement et le développement d'*associations nouvelles* et de *mouvements nouveaux* à qui il arrive de compter des membres appartenant à plusieurs états de vie: ministres ordonnés, laïcs, religieux, religieuses ayant sollicité ou non des autorisations pour appartenir à ces groupements, etc. Le Synode extraordinaire de 1985 fait allusion à ces «nouveaux mouvements de spiritualité qui sont porteurs d'une grande espérance s'ils se maintiennent bien dans la communion ecclésiale».

Depuis 1975, ont surgi dans l'Église de multiples «mouvements». Ceux-ci bénéficient du réveil d'«une nouvelle saison d'association» qui prend «des formes particulièrement variées» en manifestant «une grande vitalité» (*Christifideles laici*, 29). L'Exhortation apostolique de 1988 considère d'une manière répétée qu'il s'agit là d'associations de laïcs. Mais il arrive parfois que l'on parle à propos de certains membres de ces associations d'une consécration de leur personne ou d'une vie consacrée, sans qu'il s'agisse pourtant d'Instituts séculiers. *Christifideles laici* reconnaît, au numéro 56, que «dans le sillon d'une vocation laïque commune fleurissent des vocations laïques particulières». Un peu plus loin, il est précisé que «l'Esprit suscite encore d'autres formes d'offrande de soi-même auxquelles se consacrent des personnes qui restent entièrement dans la vie laïque». Il est certain

qu'une clarté plus grande doit être faite sur ces formes de consécration, celles-ci pouvant émaner de personnes engagées soit dans le célibat, soit dans le mariage. Une telle recherche n'est pas encore parvenue à des conclusions suffisamment précises.

La Proposition 13 du rapport final de l'Assemblée synodale de 1994, s'appuyant notamment sur l'article 573 du Code de droit canonique, s'est cependant exprimée avec force sur les époux qui, déjà consacrés par le sacrement du mariage, ne peuvent pas entrer dans le cadre de la vie consacrée tel que le définit l'Église. Ce n'est là peut-être qu'une des questions parmi d'autres posées par le surgissement de ces nouvelles formes de «vie consacrée». Mais il s'agit d'une question que le Synode a considérée comme particulièrement significative. Le Synode a souhaité que la recherche déjà entreprise en ce domaine puisse être prolongée et élargie par une commission. Il est certain que pour une part notable, du moins dans certaines régions, l'avenir de la vie consacrée dépend de la manière dont nous saurons élaborer des solutions de sagesse pour les situations ouvertes par l'essor et le développement des «nouveaux mouvements».

F-33034 Bordeaux
183, cours de la Somme

Pierre Cardinal EYT
Archevêque de Bordeaux

Sommaire. — Le dernier Synode des évêques (octobre 1994) a traité de «la vie consacrée et son rôle dans l'Église et dans le monde». Cet article cherche à établir ce qui est commun et ce qui est particulier dans une vocation de disciple du Christ. Des marques propres caractérisent chacune des vocations chrétiennes (laïc, ministre ordonné, personne consacrée). La vie consacrée constitue un signe vivant pour les autres membres de l'Église et pour le monde. Elle se différencie des autres formes de vie chrétienne par quelques caractéristiques.

Summary. — The last Synod of the Bishops (October 1994) dealt with the consecrated life and its place in the Church and in the world. This article tries to detect what is common and what is specific in each christian vocation to discipleship. They are namely distinctive marks for each christian vocation (lay, ordained ministry, consecrated life). The consecrated life appears to be a living sign for the other members of the Church and for the world. The consecrated life differentiate from the other forms of christian life by some characteristic features.